

(actualités)

Alors que le Président de la République semble pour suivre sa « campagne » dans le cadre du grand débat national (jusqu'au 15 mars...), mais aussi, sa campagne des élections européennes, Madame la Préfète de Seine-et-Marne demandait aux maires du département de bien vouloir apporter ou d'envoyer en préfecture ou sous-préfectures pour le 22 février, les cahiers de doléances remplis par les citoyens de leur commune.

**À Champs-sur-Marne, c'est dès la mi-décembre, que la Municipalité avait mis à disposition de la population ces cahiers.**

Le 22 février, la commune a fait porter en sous-préfecture de Torcy les plus de **200 exemplaires des cahiers dûment remplis par des Campésiennes et des Campésiens.**

Avant de les envoyer en Préfecture, le Maire de la commune avait établi une première synthèse des thèmes abordés pour la joindre dans **une lettre à « Madame la Préfète ».**

Lors de la réception des maires en préfecture, Madame la Préfète de Seine-et-Marne a regretté une faible mobilisation :

- 15 contributions à Chailly-en-Bière (+ 2000 habitants) ;
- 20 à Saint-Ouen-en-Brie (800 habitants) ;
- 5 à Bombon (980 habitants) ;
- 40 à Dammarie les Lys (21 000 habitants) ;
- 100 à Melun ;
- 80 à Savigny le temple (30 000 habitants) ;
- Champs-sur-Marne + de 200 contributions (25 000 habitants).

**PRINCIPAUX THÈMES ÉVOQUÉS  
DANS LES CAHIERS DE DOLÉANCES  
À CHAMPS-SUR-MARNE**

- **En matière de fiscalité :**
  - « une meilleure répartition des richesses, pour une fiscalité progressive, plus forte pour les plus aisés » la lutte « contre l'évasion fiscale et les fraudes patronales » ;
  - « le rétablissement de l'ISF, la baisse des taxes telles que la TVA et surtout la CSG ».
- **En matière de pouvoir d'achat :**
  - « La hausse des salaires et pensions et surtout exigée l'indexation des retraites sur l'inflation ».
- **En matière de société :**
  - la **défense des services publics**, le maintien de notre **système de Sécurité Sociale** et des **efforts sur la santé, sur l'éducation** ;
  - les **difficultés du logement** (coût, entretien des logements collectifs et privés...) ;
  - l'action contre les passoires énergétiques...

**CAHIER**  
de doléances



- **En matière d'institutions :**
  - la réduction des avantages des parlementaires, des hauts fonctionnaires et des grands patrons ;
  - une demande de la baisse du nombre de députés et de sénateurs. La demande de la **proportionnelle, du RIC et de la reconnaissance du vote blanc.**
- **En matière d'écologie :**
  - la **lutte contre le changement climatique est évoquée** avec des propositions très diverses que sont les taxes sur les transports aériens et les cargos, l'amélioration des transports collectifs et leur gratuité et, enfin, une demande **d'agriculture de proximité et de circuits courts.**

**Maud Tallet insiste dans sa lettre à Madame la Préfète**

*« Je me permets d'espérer que le traitement des contributions de mes administrés comme des autres citoyens français saura être pris en compte par le Gouvernement et l'Etat dont vous êtes la représentante dans notre département et que des mesures concrètes seront annoncées pour permettre à la majorité de nos concitoyens de voir leur vie améliorée alors que des richesses incommensurables existent et se pavent ». « Il est évident que ceux qui, nombreux, appellent nos habitants à « se serrer la ceinture » ne se l'appliquent pas à eux-mêmes ».*

« Les réponses que les Collectivités Territoriales essaient d'apporter en tant que **dernier bouclier social et humain** a de plus en plus de difficultés à durer compte tenu des cures d'austérité que les communes ont subies et continuent à subir en tout domaine, de la propreté urbaine à la qualité des services rendus voire à des exigences qui ne relèvent pas de notre compétence, telle la santé ou la sécurité ».

L'AMF a lancé le 25 février la deuxième séquence de sa campagne nationale de communication signée, « Les Maires de France », à laquelle la Municipalité de Champs-sur-Marne s'est associée. Portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens, qui se déroulera jusqu'en août.

Elle est également siglée « À tous les moments de ma vie », pour illustrer les services à la population qu'apportent les communes au quotidien et tout au long de la vie. Imaginée en deux séquences, cette campagne veut rappeler l'importance de la commune, et de son intercommunalité, dans le quotidien des citoyens et les services que leur rend cette institution de proximité.

La campagne a été conçue autour de visuels qui jouent sur le registre émotionnel avec des images qui montrent que

la commune est au rendez-vous des temps forts de la vie de chacun. Photographié par Gilles Coulon, du collectif **Tendance Floue**, ils capturent, dans un esprit de reportage, des scènes de vies quotidiennes d'habitants dans différentes communes de France pour réaffirmer l'importance de la proximité.

La première séquence, lancée le 7 novembre 2018 et reprise dans la Lettre n°26 de décembre 2018 a connu une audience élevée auprès du grand public et des élus, et a rencontré une forte résonance dans le contexte actuel de crise politique, sociale et territoriale. Plusieurs milliers de communes ont choisi de décliner la campagne, plus de 9 100 téléchargements du kit de communication ont déjà été enregistrés. Les messages ont été vus plus de 82 millions de fois (tous médias confondus) et 46,4% de la population (15 ans et plus) a été touchée, (avec une répétition des messages 2,1 fois).

## CONCOURS PHOTO #MACOMMUNEJYTIENS (règlement du concours photo)

Pour inciter les citoyens à devenir acteurs de la campagne, l'AMF lance également un concours photo sur Instagram. Parce que le lien entre le citoyen et sa commune est intime, chaque habitant, agent ou élu est invité à se prendre en photo à un moment, ou dans un lieu, qu'il juge important ou significatif dans sa vie (mariage, fêtes, activités municipales...). Les photographies des lauréats seront exposées lors du 102<sup>ème</sup> Congrès de l'AMF en novembre.

Face à la crise démocratique et sociale inédite que connaît notre pays, l'AMF se réjouit que le rôle essentiel joué par les maires, leurs équipes et les communes dans le débat public soit désormais reconnu.

Cette campagne inédite de sensibilisation met en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de citoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs de la République et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.

## Champs-sur-Marne #MaCommuneJyTiens à tous les moments de ma vie



**Embellir**

**#MaCommuneJyTiens**  
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

AMF  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
LES MAIRES DE FRANCE

Photo: Fabrice Luchini - Agence

**Rassembler**

**#MaCommuneJyTiens**  
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

AMF  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
LES MAIRES DE FRANCE

Photo: Fabrice Luchini - Agence

**Innover**

**#MaCommuneJyTiens**  
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

AMF  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
LES MAIRES DE FRANCE

Photo: Fabrice Luchini - Agence

**Entourer**

**#MaCommuneJyTiens**  
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

AMF  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
LES MAIRES DE FRANCE

Photo: Fabrice Luchini - Agence

**Secourir**

**#MaCommuneJyTiens**  
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

AMF  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
LES MAIRES DE FRANCE

Photo: Fabrice Luchini - Agence

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE 8 AVRIL 2019, À 19H30 EN L'HÔTEL DE VILLE.**

## SECTORISATION SCOLAIRE EN FONCTION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

En juin 2010, la loi « Grand Paris » prescrivait pour la métropole parisienne et l'Île-de-France des obligations en matière de construction de logements, pour tenter de résoudre le besoin sur l'ensemble du territoire.

La perspective de l'arrivée du **Grand Paris Express**, même si elle est encore repoussée à 2030, métro rapide qui prévoit de réduire les temps de trajet, la fatigue des usagers, les embouteillages et la pollution, c'est bien dans cette perspective que la Municipalité de Champs-sur-Marne a signé le jeudi 17 décembre 2015, avec l'intercommunalité et la préfecture de région donc l'Etat un Contrat de Développement Territorial (CDT), fixant un objectif de construction en moyenne de 250 logements neufs par an, entre 2016 et 2030. Depuis, le Conseil municipal a adopté le lundi 27 février 2017, son Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec la volonté de réduire les hauteurs et emprises des constructions dans la cité Descartes.

### Le PLU reste dans la logique d'opérations mixtes :

- accessions libres et sociales ;
- logements participatifs ;
- logements à loyers maîtrisés avec l'ambition de les maintenir.

Ecoles maternelles et élémentaires			
Lucien Dauzié	C3-1	Nesles	D1-7
20, avenue Victor Hugo		Boulevard du Nesles	
Deux Parcs	C4-2	Olivier Paulat	B2C2-8
Cours des Deux Parcs		Allée Olivier Paulat	
Joliot Curie	C1-3	Pablo Picasso	E4-9
Allée Joliot Curie		Allée des Noyers	
La Faisanderie	D1-4	Paul Langevin	C1-10
Mail des Tilleuls		Allée Pauli Langevin	
La Garenne	C3-5	Pyramides	C2-11
Rue de la Garenne		Allée de Giseh	
Le Luzard	D4-6	Henri Wallon	D1-12
T, allée Eugène Pottier		11, rue Nelson Mandela	



La réalisation de programmes et de lotissements, projets privés pour l'essentiel, notamment en « CŒUR de VILLE » va nous imposer de commencer à envisager de modifier la sectorisation autour de certaines écoles afin de veiller à l'équilibre des effectifs dans chaque école si possible dès la rentrée de septembre 2019.

### UNE CHARTE\* COMME ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET DES BÂTISSEURS

Cet effort de construction s'accompagne d'une exigence de qualité architecturale et environnementale. Face aux projets privés qui se réalisent essentiellement sur des terrains privés, la Municipalité veut maîtriser son développement en conservant ses objectifs en matière de qualité de vie, en proposant à sa population des logements durables et agréables à vivre. Ainsi au-delà de la réglementation du PLU et des prescriptions

du Programme Local de l'Habitat (PLH), les « bâtisseurs » signataires de cette charte devront s'engager, pour chaque projet à respecter les recommandations de cette charte.

**\*la charte de nos exigences est disponible sur le site de la ville**

[http://www.ville-champssurmarne.fr/vivre/doc\\_vivre/Charte\\_Urbanisme\\_logement.pdf](http://www.ville-champssurmarne.fr/vivre/doc_vivre/Charte_Urbanisme_logement.pdf)